

Bien que ces gens d'origine chinoise aient vécu dans des milieux païens, leur manière de voir se rapproche beaucoup de la nôtre. Ils regardent la famille comme la cellule sociale la plus importante et la terre comme le seul endroit où il soit possible de former de bons citoyens. S'il est difficile de les absorber du point de vue ethnique, cependant à cause de cette attitude analogue à la nôtre du point de vue de la politique et d'autres points de vue, il y a avantage à les assimiler au sein de la collectivité. Ils semblent pouvoir s'adapter à la collectivité sans difficultés.

Voilà tout ce que j'avais à dire et je m'excuse si j'ai retardé les travaux du comité.

M. Coldwell: Monsieur le président, je voulais soulever un point au sujet du poste 60 des crédits du ministère de l'Immigration, mais comme il est peu probable que je sois ici au moment de l'examen de ce poste, j'espère que le ministre ne verra aucune objection à ce que je le fasse maintenant.

Avant de le faire, j'aimerais dire quelques mots, en général, au sujet de l'immigration. J'ai observé les divergences d'opinion à la Chambre en ce qui concerne le nombre d'immigrants que notre pays peut accueillir et absorber, ainsi qu'en ce qui concerne les régions où on peut les établir, etc. Mais tout cela dépend, je crois, de la façon dont on envisage le problème et de la région d'où l'on vient. Ceux qui viennent d'un centre industriel où il y a du chômage ne veulent pas entendre parler d'immigration. Ceux, au contraire, qui viennent d'une région où il y a peu de chômage et où il est possible de s'établir, croient évidemment qu'il est possible d'absorber un grand nombre d'immigrants.

Il est normal que, dans une discussion de ce genre, soient énoncées des opinions divergentes, même de la part des députés d'un même parti. Ce que je voulais dire à cet égard, c'est ceci: ce dont nous avons besoin, quel que soit le programme d'immigration que nous adoptions, c'est un plan quelconque visant à attirer des immigrants chez nous. Je me souviens de la venue au Canada, en 1924, de Mlle Margaret Bonfield, qui avait traversé le pays pour se rendre compte de la façon dont les immigrants britanniques étaient accueillis. Elle nous a dit à Regina que lorsque ces immigrants viennent s'établir chez nous, il devrait y avoir des gens pour les accueillir avec une bonne tasse de thé chaud. Un tel accueil, disait-elle, fera plus pour les fixer au pays que presque toutes les autres dispositions qu'on pourrait prendre à leur endroit.

Elle avait raison. Je suis immigrant moi-même. Je suis arrivé au pays en février 1910. Dans les années qui suivirent, j'ai vu les com-

pagnies de transport déverser les immigrants ici et là, le long de la voie. Heureusement qu'on pouvait, à l'époque, devenir concessionnaire d'un homestead, ce qui n'est plus possible aujourd'hui, quoi qu'en ait dit l'honorable député de Saint-Jean-Ouest. Nous n'avons plus d'espaces infinis où établir les immigrants. Mais, même quand nous en avions, les immigrants étaient déposés le long de la voie ferrée; ces gens-là ont connu de dures privations, bien que, pour nombre d'entre eux, ils soient devenus par la suite de bons citoyens et de bons colons.

J'ai écouté, cet après-midi, le plaidoyer de l'honorable représentant de Vancouver-Est, plaidoyer qui trouve chez moi un écho sympathique. Je puis en dire autant du plaidoyer de l'honorable député d'York-Sud en faveur des gens de couleur et de celui de l'honorable représentant qui vient de nous exposer le problème de la réunion des familles chinoises au Canada. L'autre jour, nous avons accueilli avec les plus grands honneurs, comme cela se devait, Son Altesse royale le prince héritier du Japon. En 1937, nous accordions les mêmes honneurs au prince Chichibu, si j'ai bonne mémoire, qui allait assister au couronnement de George VI. Sauf erreur, jamais le Canada n'a encouru tant de frais pour un de ses hôtes. Nous lui avons fait faire le tour du pays.

Quatre ans plus tard, nous faisons la guerre au Japon; mais au cours de la guerre, nombre d'humbles citoyens du Canada, d'origine japonaise, furent traités d'une manière qui fait honte aux chrétiens de notre pays.

Nous devrions redresser cette situation; nous devrions permettre la rentrée chez nous des jeunes Canadiens qui, victimes de préjugés, furent chassés du pays au cours des années de guerre et durent retourner au Japon à cause de l'antagonisme dirigé contre eux. Je doute fort que les dispositions de notre loi de l'immigration nous autorise à leur défendre de rentrer chez nous.

Il me semble que moi-même ou quelqu'un d'autre avait posé à la Chambre une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui, à cette époque, présentait aux Communes, la loi sur la citoyenneté. La réponse qu'il fournit me porta à croire que du moins, ces gens nés au Canada et qui rentrèrent au Japon parce qu'ils y furent contraints, pouvaient sans doute rentrer ici quand les choses se seraient un peu tassées et qu'ils n'éprouveraient pour se faire aucune difficultés d'ordre juridique. J'espère que je ne me trompe pas là-dessus. J'ai toujours pensé que si nous honorons les rois et les princes, nous devrions du moins traiter les humbles citoyens qui viennent des pays représentés par ces princes et ces rois, comme des êtres